



D · A · F
Direction
Affaires
Foncières



Demande de copie de revendications (Tomite)

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Fait à le

- à récupérer sur place
 à expédier à l'adresse indiquée ci-dessus

Le Conservateur des Hypothèques est requis de délivrer des **copies de revendications (tomite)** conservées à la Direction des Affaires foncières

VOLUME	NUMERO	NOM DE LA TERRE	SITUATION (île- commune)	Nom et prénom du revendiquant	FRAIS

Le soussigné consigne la somme de

Signature du demandeur

Coût du(es) document(s):

Journal :

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer aux adresses suivantes, en justifiant de votre identité : daf.direction@foncier.gov.pf. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL www.cnil.fr sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus.
Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données (DPD) aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 98713 Papeete – dpo@informatique.gov.pf ou consulter notre politique de protection des données www.daf.pf.

NB : le coût d'une copie est de 100 F CFP.

Les références d'acte inexistantes ou erronées ne donnent pas lieu à remboursement.

Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement sur le compte suivant :
Régie de recettes du guichet unique n° 10071 98401 00001000300 81